



FRANCE HORIZON

Une place pour tous,
une chance pour chacun.

Projet social

HORIZON CLICHY

Multi-accueil de 56 berceaux – 143 Avenue de Clichy - Paris 17

FEV – 2025

Projet Social

(Mise à jour Fev. 2025)

SOMMAIRE :

I/Historique association – France Horizon

II/Historique de la crèche

III/Fonctionnement de l’EAJE

IV/Vision architecturale

V/Etat des lieux

- a- Territoire : Le 17^{ème} arrondissement de Paris, une diversité sociale
- b- Implantation de la crèche sur le territoire, un lieu de vie
- c- Données démographiques

VI/Projets spécifiques

- a- AVIP, A Vocation d’Insertion Professionnelle
- b- Une volonté de mixité sociale

VII/Partenaires

- a- Extérieurs
- b- Locaux

Conclusion



France Horizon : raison d'être & projet associatif

Depuis 84 ans, France Horizon agit pour lutter contre l'exclusion sociale, la précarité et la dépendance liée à l'âge afin de garantir à chacun-e des conditions de vie dignes en France ainsi qu'un accompagnement vers l'autonomie.

À l'écoute des besoins des territoires, notre engagement se porte auprès des personnes isolées, des familles en situation de précarité, des séniors, des jeunes adultes, de la petite enfance, des Français de retour de l'étranger et des personnes en exil.

L'activité de l'association est ainsi structurée autour de 5 pôles d'activités - **Français de l'étranger-rapatriés, Inclusion sociale, Demandeurs d'asile et réfugiés, Seniors, Petite enfance** – composés de plus de 200 établissements et dispositifs sociaux, médico-sociaux et éducatifs répartis au sein de 9 régions.

Un Conseil d'administration, se réunissant chaque trimestre et composé de 14 membres bénévoles, définit les orientations stratégiques et veille à leur bonne mise en œuvre.

Un Bureau se réunissant mensuellement en présence du Directeur Général permet une animation des travaux stratégiques en amont et en aval des décisions du Conseil d'administration ainsi qu'un suivi régulier de l'activité des établissements.

Les services de la Direction générale œuvrent auprès des directions des établissements afin de les appuyer dans leur gestion et leur développement.

Les cinq pôles d'activités de l'association France Horizon :

- Pôle « Français de l'étranger-rapatriés »

Représentant aujourd'hui 10 à 20 % des personnes prises en charge par France Horizon, cette mission est transversale à ses deux autres pôles d'activités. Pouvant à tout moment être sollicité par la cellule de crise du Ministère des Affaires Etrangères, France Horizon et ses établissements sont toujours en mesure de répondre aux rapatriements d'urgence occasionnés par des troubles géopolitiques et/ou crises humanitaires. En 2019, 66 personnes ont été rapatriées via le MAE, et 64 Français de retour de l'étranger orientés par les SIAO et/ou les DDCS ont été pris en charge par nos équipes.

- Pôle « Inclusion sociale »

Familles, mères isolées, personnes seules, sans abris... Par l'engagement de ses professionnels et un maillage territorial pertinent, France Horizon met l'innovation et la collaboration au service des personnes en situation d'exclusion.

- Pôle « Accueil et Insertion (AI) »

Les établissements AI de France Horizon ont accueilli, hébergé et/ou accompagné en 2019 plus de 30 000 personnes rencontrant des difficultés sociales, dont 17 000 personnes réfugiées et migrantes. Les établissements et dispositifs d'accompagnement sont répartis sur l'ensemble du territoire national, dans ou à proximité de métropoles dynamiques, condition indispensable pour



permettre d’amorcer un parcours d’insertion. France Horizon gère près de 150 établissements et services sociaux, mobilisant près de 500 salariés.

- **Pôle « Seniors »**

Habilités à l’aide sociale, nos 9 EHPAD et notre résidence autonomie proposent aux seniors in hébergement et un accompagnement personnalisé adapté à chaque situation individuelle. *

- **Pôle « Petite enfance »**

En partenariat avec mairies et CAF, France Horizon développe depuis 2017 des établissements d’accueil du jeune enfant, tels que des crèches multi-accueil. Lieu de mixité sociale, elles permettent à toute famille, quelles que soient ses contraintes ou son milieu social – d’accéder à un mode garde qualitatif pour ses enfants. L’association assume aujourd’hui la gestion de 3 crèches à Paris.

La gouvernance de l’association

Le conseil d’administration de France Horizon a pour force d’être composé à la fois de représentants de l’Etat et de professionnels des secteurs du médico-social, du social ou encore de l’immobilier. La direction nationale de France Horizon quant à elle est pilotée par :

Le siège social de l’association, situé en région parisienne, regroupe une équipe en charge du pilotage :

- de la qualité (avec notamment la présence d’un médecin référent national)
- de la gestion financière et du contrôle de gestion
- des ressources humaines
- des questions juridiques
- du patrimoine immobilier
- de l’informatique
- de la communication
- du développement

II/Historique de la crèche

Le public accueilli par France Horizon dans le cadre de son pôle « Accueil et Insertion » a fortement évolué ces dernières années ; les femmes seules avec enfant(s) étant désormais fortement représentées dans ses établissements. Aussi, si le travail des professionnels de France Horizon permet de lever de nombreux freins permettant de faciliter l’autonomie de ces familles, il en est un qui peut compromettre l’insertion professionnelle du parent : la difficulté à trouver un mode de garde.

Ce constat, partagé par la majorité des acteurs de l’insertion sociale et professionnelle, appelle donc une réponse adaptée que propose de mettre en œuvre France Horizon dans le cadre de l’ouverture de la crèche du 17^{ème} en 2016. Elle vise à réserver quelques places de l’établissement à ces parents rencontrant des difficultés d’insertion professionnelle et à mobiliser ponctuellement un travailleur social afin de les aider dans leurs démarches correspondantes. La crèche est subventionnée par la Caisse d’Allocation Familiale (CAF) de Paris ainsi que par la ville de Paris.

Ouverte depuis le 12 septembre 2016, la structure est située dans une cour, en retrait de l’avenue de Clichy, à l’écart du bruit. La crèche est en rez-de-chaussée sur 550 m².



A l'ouverture, la DFPE¹ - pôle agréments des établissements de la ville de Paris nous autorise à accueillir 18 enfants, puis début Janvier 2017 : l'agrément passe à 47 enfants. Enfin, de façon définitive à 56 berceaux au mois de Mai 2019.

III/Fonctionnement de l'EAJE

- **Capacité d'accueil :**

La capacité d'accueil s'établira à 56 berceaux. La répartition des places est la suivante :

- 12 Bébés
- 12 Bébés / Moyens
- 16 Moyens / Grands
- 16 Grands

Selon l'arrêté du 8 Octobre 2021 relatif aux modalités d'organisation de l'accueil en surnombre en établissement et service d'accueil du jeune enfant, il est autorisé un surnombre de 15% des places d'accueil.

- **Types d'accueil :**

Trois modes d'accueil seront envisagés : régulier et contractualisé / accueil occasionnel / accueil d'urgence.

- **Amplitude :**

L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 soit 11 heures d'amplitude horaire) et ce environ 220 jours par an.

IV/Vision architecturale

L'établissement est situé en pied d'immeuble dans une copropriété. Il est accessible aux personnes à mobilité réduite.

La crèche se compose d'un SAS, hall d'entrée avec le bureau de la direction, le local poussette, et des toilettes à disposition des familles.

La structure est divisée en deux pôles : le pôle petit et le pôle des grands, comprenant chacun d'eux deux sections communicantes. Une salle polyvalente est à disposition des enfants.

Chaque section dispose d'une salle de change et d'un dortoir, excepté la section des moyens-grands dont le dortoir est accessible par la section des grands.

L'espace du personnel rassemble les vestiaires, les différents espaces dédiés au technique (local poubelle, local ménage, réserve ménage, buanderie, toilettes) ainsi que l'office de préparation des repas et la biberonnerie. Cet espace propose également une salle de pause pour les professionnels.

V/Etat des lieux

a- Territoire : Le 17^{ème} arrondissement de Paris, une diversité sociale

Le 17ème arrondissement de Paris a une superficie de 5,67km².

¹ Direction des Familles et de la Petite Enfance



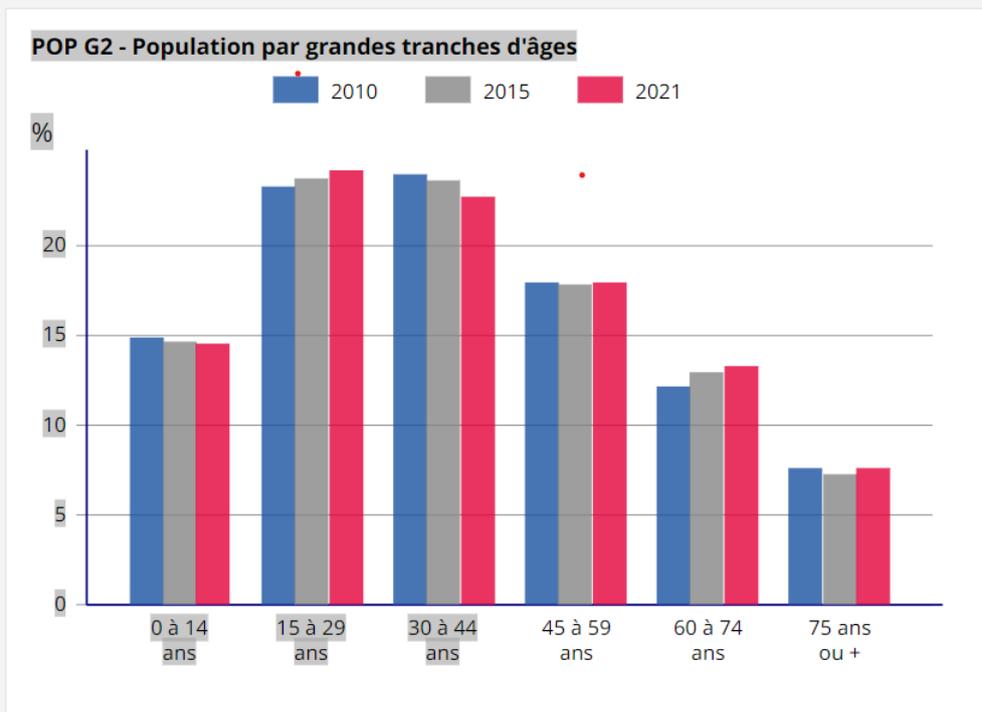
Population	Paris 17e Arrondissement (75117)
Population en 2021	164 413
Densité de la population (nombre d'habitants au km ²) en 2017	28 997
Superficie en 2017, en km ²	5,7
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2015 et 2021, en %	-0,4
<i>dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 2015 et 2021, en %</i>	0,8
<i>dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 2015 et 2021, en %</i>	-1,2
Nombre de ménages en 2021	86 645

Sources : Insee, RP2021 et RP2017 exploitations principales en géographie au 01/01/2024

Naissances domiciliées en 2022	2 330
Décès domiciliés en 2022	1070

Source : Insee, état civil en géographie au 01/01/2023

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.



Le 17^e arrondissement, à la jonction des quartiers bourgeois de l'ouest parisien et des quartiers populaires du nord-est, présente une sociologie hétérogène et peut être divisé schématiquement en trois zones :

- une zone relativement populaire, au nord de l'avenue de Clichy : quartier des Épinettes ;
- une zone mixte entre l'avenue de Clichy au nord et la rue de Tocqueville au sud, attirant notamment des jeunes couples urbains : quartier des Batignolles ;
- une zone de grands immeubles haussmanniens à l'ouest de la rue de Tocqueville, avec une sociologie proche de celle du 16^e arrondissement voisin : quartiers de la Plaine Monceau et des Ternes.

*Revenus	Paris 17 ^e Arrondissement (75117)
Nombre de ménages fiscaux en 2021	76959
Part des ménages fiscaux imposés en 2021, en %	71
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2021, en euros	33 390
Taux de pauvreté en 2021, en %	14
<i>Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2023</i>	

b- Implantation de la crèche sur le territoire, un lieu de vie

Le 143 avenue de Clichy, est situé dans le 17^{ème} arrondissement de Paris entre la gare de Pont Cardinet - qui relie les lignes J et L du transilien aux villes d'IDF nord du 92 et du 95, à Paris, via la gare Saint Lazare - et la station Brochant sur la ligne 13 du métro. En décembre 2020, le prolongement de la ligne 14 s'inscrit dans le cadre du projet Grand Paris, dont une des nouvelles stations se situe à Pont Cardinet, proche de la gare.

La crèche incarne le reflet du quartier par sa mixité sociale. D'un côté nous trouvons les classes sociales plus aisées avec le secteur des Batignolles et de l'autre, nous situons l'avenue de Clichy, plus populaire. Certaines de ses rues alentour renvoient à des milieux très défavorisés abritant de nombreux hôtels sociaux et logements sociaux.

Le 17^{ème} arrondissement de Paris propose plusieurs EAJE, regroupant un peu moins de 60 structures : crèches collectives, multi accueil, halte-garderie, micro crèches, crèches familiales.

La crèche Clichy se situe au milieu de toutes ces structures d'accueil du jeune enfant. Bien que l'inconscient collectif relègue les EAJE comme simple mode de garde, l'équipe de la crèche définit la structure comme un lieu de vie pour l'enfant, avant tout. Cela ouvre les représentations de la crèche sur d'autres possibles.



Composition de la famille

Type de famille	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	39 243	100,0	39 262	100,0	39 631	100,0
Couples avec enfant(s)	15 745	40,1	15 922	40,6	15 621	39,4
Familles monoparentales	6 608	16,8	6 678	17,0	7 445	18,8
Hommes seuls avec enfant(s)	1 048	2,7	1 107	2,8	1 286	3,2
Femmes seules avec enfant(s)	5 560	14,2	5 571	14,2	6 159	15,5
Couples sans enfant	16 890	43,0	16 661	42,4	16 566	41,8

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

VI/Projets spécifiques

a- AVIP, A Vocation d'Insertion Professionnelle

C'est dans la convention signée le 11 Avril 2014, entre l'Etat, la CNAF et Pôle Emploi, soutenue par le FSE (Fonds Social Européen) que nous retrouvons cette volonté d'agir en faveur du retour à l'emploi des familles.

Aussi, notamment, à travers le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (2015 – 2017) du 3 Mars 2015, le gouvernement affirme cette volonté de soutenir la création des crèches AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle).

Plusieurs chartes et décrets en ont découlé dans les années qui ont suivi et ont initié ce développement au sein des crèches. C'est dans cette dynamique extensionnelle du label que la crèche Clichy adhère à cette démarche et participe à son niveau en remplissant les critères nécessaires. La crèche obtient ce label en Mai 2019, qui concerne des familles rentrant dans le dispositif AGPE (Accompagnement Global Pour l'Emploi) de Pôle Emploi (actuel France Travail), dont le suivi s'avère personnalisé et adapté aux besoins du parent.

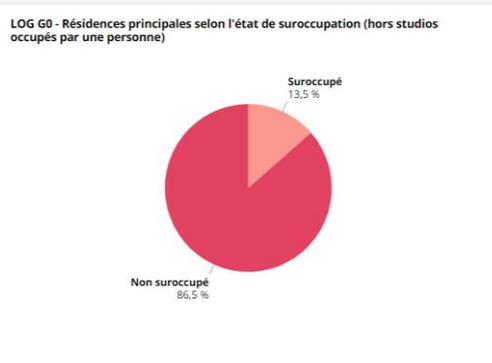
Afin que ce suivi soit efficient, un document contractualisant cet investissement est signé. Il s'agit là d'un engagement tripartite entre le parent, pôle emploi et la structure d'accueil du jeune enfant. Ce contrat vient donner les bases tout en dictant les bords de cette démarche. La place en crèche apparait nécessaire et indispensable pour un retour à l'emploi.

Emploi – Chômage au sens du recensement	Commune : Paris 17e Arrondissement (75117)
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2021	113 929
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2021, en %	83,2
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2015 et 2021, en %	1,0
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2021	80,1
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2021	10,1

Sources : Insee, RP2015 et RP2021 exploitations principales en géographie au 01/01/2024

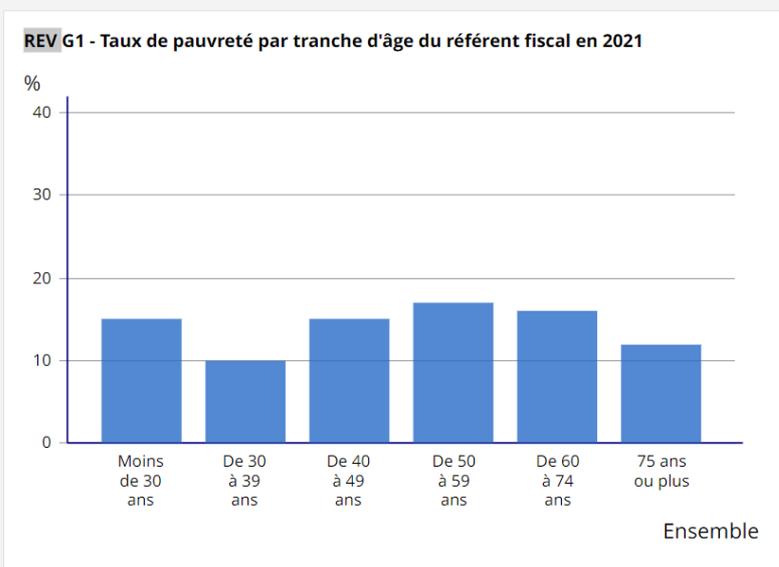


LOG G0 - Résidences principales selon l'état de suroccupation (hors studios occupés par une personne)



Source : Insee, RP2017 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2020.

REV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2021



Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) en géographie au 01/01/2024.

b- Une volonté de mixité sociale

Dans la lignée des valeurs de l'association, la crèche Clichy s'inscrit dans un projet à caractère social, où se mêlent rencontres socio-culturelles, partage et respect des pratiques éducatives.

La structure accueille tout type de familles sans faire de différences. Il n'y a pas de conditions d'admission particulières, si ce n'est de veiller à l'équilibre de la mixité sociale et à l'équilibre dans les sections (âges et sexes). Les demandes sont traitées par ordre chronologique de pré-inscription.



Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

Catégorie socioprofessionnelle	2010	dont actifs ayant un emploi	2015	dont actifs ayant un emploi	2021	dont actifs ayant un emploi
Ensemble	93 682	83 220	93 826	82 911	91 983	82 870
dont						
Agriculteurs exploitants	94	97	27	27	8	8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4 949	4 520	5 396	4 904	5 482	5 186
Cadres et professions intellectuelles supérieures	43 354	41 115	44 492	41 990	46 154	43 870
Professions intermédiaires	20 208	17 288	20 069	17 141	19 157	16 745
Employés	17 883	15 112	17 115	14 310	14 988	12 661
Ouvriers	6 393	5 096	5 647	4 546	5 168	4 401

sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

La première étape dans le processus d'accueil de la famille, est la pré-inscription. Elle peut se faire de différentes façons :

- Le bouche à oreille : Un grand nombre de familles vient spontanément nous rencontrer à la crèche car elles ont eu un retour positif de l'accueil des enfants - fréquentant la structure - par leur entourage, et par les partenaires sociaux.
- Des familles redirigées par la mairie du 17^{ème}
- Des familles entrant dans le dispositif AVIP et adressées par pôle emploi
- Des familles adressées par la PMI
- Des familles qui nous contactent via le site internet

La liste d'attente est en constante hausse, et les demandes affluent tout au long de l'année. Notons, tout de même que la plus grosse partie des pré-inscriptions s'établit entre Mars et Juin.

VII/Partenaires

a- Extérieurs

Nos principaux financeurs sont la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) ainsi que la ville de Paris.

La crèche est subventionnée et sous convention avec la CAF et la Ville de Paris. Chaque organisme a son mode et ses critères de financement, ainsi que ses exigences en matière de fonctionnement et de contrôle.

La ville de Paris nous fixe des objectifs (taux de fréquentation et taux d'occupation financier) à réaliser chaque année, tel que le prévoit le budget prévisionnel.

En effet, la ville de Paris finance le budget de fonctionnement discuté et travaillé en amont avec la directrice de l'établissement. Il est ensuite discuté si besoin et validé avec le correspondant financier de la Ville.

La CAF verse la PSU (Prestation de Service Unique). Elle a été créée par la Lettre Circulaire de la CNAF 2002-025 du 31 Janvier 2002, dont les objectifs principaux sont d'uniformiser les tarifs et ainsi, d'harmoniser les EAJE en devenant des multi accueils, c'est-à-dire en proposant plusieurs possibilités d'accueil du jeune enfant (régulier, occasionnel, urgence).



Les modalités d'application de la PSU et ses conditions de versement font l'objet d'une convention d'objectifs et de financement entre le gestionnaire et la CAF. La signature de la Convention et son respect conditionnent les versements effectués. Des contrôles peuvent être menés sur le respect des modalités de mise en œuvre.

La PSEJ (Prestation du Service Enfant Jeunesse), versée par la CAF, a été transformée en bonus territoire, dont les objectifs essentiels sont d'alléger les charges de gestion générées par les conventionnements et d'harmoniser les financements.

Ainsi, les deux organismes financeurs principaux, CAF et Ville de Paris, viennent compléter les participations familiales, calculées à partir :

- Des avis d'imposition des deux parents en N-2
- Du nombre d'enfant à charge
- Et définis en fonction du barème de la CAF (taux d'effort révisé chaque année en Janvier)

Le taux horaire est fixé pour la famille. Il est multiplié en fonction du nombre d'heures prévues dans le contrat. Les parents remplissent les souhaits de contrat avant l'arrivée de l'enfant, et à partir de son accueil, ils signent le contrat où est précisé les heures choisies d'arrivée et de départ de l'enfant.

Enfin, l'Association France Horizon est soumise au contrôle d'un Commissaire aux comptes qui vise à assurer la bonne tenue et la transparence des comptes.

Tous les trimestres, le relevé mensuel d'heures réalisées et facturées, ainsi que le montant des participations familiales sont délivrés à la CAF.

Nous travaillons également en réseau avec :

- Le médecin de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Nous sommes en relation permanente avec le médecin pédiatre et la puéricultrice coordinatrice de secteur pour toutes nos questions concernant la santé des enfants, mais également en ce qui concerne les mouvements de personnel à la crèche.

- Direction de la Famille et de la Petite Enfance - pôle Partenariat
- La CAF et France Travail dans le cadre du label AVIP

Il s'agit d'un accompagnement global offert aux familles en situation de réinsertion en partenariat entre la CAF, France Travail, les services sociaux de la mairie et la crèche. La crèche s'engage donc à adapter les modalités d'accueil de l'enfant aux mesures d'accompagnement dont bénéficie le parent et qui nécessitent une modulation des horaires et/ou jours d'accueil de l'enfant.

Dans le cadre du dispositif AVIP, nos interlocuteurs sont notre référent France Travail et notre référent CAF au service « mission et insertion vacances et accès aux droits ».

- L'association Olga Spitzer, située au 21 rue Dautancourt Paris 17, service AED (Aide Educative à Domicile).



Nous sommes en relation avec cette association qui s'inscrit dans un cadre d'alerte-prévention où l'ASE² lui adresse les familles concernant une problématique, une difficulté, une inquiétude ou un questionnement (développement de l'enfant, difficulté à la maison...). La demande vient du parent lui-même, formulée avec l'aide de la PMI. Notre rôle en tant que crèche et lieu de vie pour l'enfant est de contribuer à la prise en charge globale de l'enfant et de sa famille, pour les accompagner autant que faire se peut et assurer un suivi qui ait du sens, en établissant des observations croisées par exemple. Nous pouvons également participer à des synthèses.

Nos partenaires sociaux :

- Les PMI des différents arrondissements qui nous adressent des familles en difficulté
- Les assistants sociaux (SAMU SOCIAL, services des mairies, associations...)

Nous sommes en contact régulier avec eux, soit afin d'accueillir de nouvelles familles, soit concernant le suivi et l'accompagnement de familles déjà accueillies à la crèche.

b- Locaux

- Association « Lire et Faire Lire »

Il s'agit d'un projet intergénérationnel, où un bénévole retraité intervient pour proposer un temps de lecture aux enfants. L'association est située dans le 7^{ème} arrondissement de Paris.

- Pharmacie de quartier (partenariat financier)
- Boulangerie de quartier (partenariat financier)
- Artisans du quartier : entreprises du bâtiment et serrurerie (partenariat travaux)
- Bibliothèque (emprunts de livres) de quartier
- LAEP Cesbron, situé au 46 Rue Gilbert Cesbron, à Paris 17

Il s'agit d'un Lieu d'Accueil Parents Enfants ouvert aux familles pour des enfants de 0 à 4 ans. Nous proposons aux familles que nous accueillons, cette ouverture sur l'extérieur via cette structure. En effet, ce LAEP peut permettre autant aux parents, qu'aux enfants, de s'inscrire dans une dynamique d'(ré)insertion en favorisant les échanges avec les familles du quartier et donc la socialisation. En hiver, où les enfants sortent peu le week-end (notamment dans les parcs) dû au climat, cet établissement est une bonne alternative pour garder ce lien avec l'extérieur et ces multiples rencontres.

² Aide Sociale à l'Enfance



Conclusion :

Suite à ce diagnostic de territoire et en adéquation avec la mise en place des différents projets à caractères sociaux (AVIP + accueil des familles en précarité), à la crèche Clichy nous veillons à accueillir les familles et autant que possible à nous adapter à leurs besoins (changement de contrat fréquent, changement des personnes habilitées à venir chercher l'enfant...).

Nous donnons la priorité aux familles résidant dans le 17^{ème} arrondissement, tout en gardant une souplesse pour les familles vivant dans les hôtels sociaux limitrophes ou bien en continuant d'accueillir les enfants dont les familles ont déménagé dans Paris.

En effet, pour ces dernières, leur déménagement est souvent synonyme d'amélioration de la qualité de vie (reprise d'une formation, embauche, appartement à la place d'un hôtel social, surface de logement plus grande...). Notre souhait de continuer d'accueillir l'enfant est une parfaite illustration de ce que peut représenter la crèche, et une traduction du schéma dont nous défendons les valeurs sociales visant à promouvoir la (ré)insertion des familles dans la société.

Les fratries sont prioritaires afin de faciliter le train de vie et l'organisation des familles.

Les demandes sont tous les ans de plus en plus nombreuses. Malgré la grande capacité d'accueil (agrément 56 berceaux) de la crèche, nous ne pouvons accueillir tout le monde. Cela reflète bien la nécessité et l'intérêt de la mise en place des crèches dans le 17^{ème} arrondissement, particulièrement dans un quartier qui revêt une grande partie de la diversité des classes sociales.



Bibliographie :

Sites internet :

L'INSEE, *Compareteur de territoire commune de paris 17^{ème} arrondissement*, [27/06/24] <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-200054781+FE-1>

L'INSEE, *Dossier complet commune de paris 17^{ème} arrondissement, 2021* [27/06/24] < <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-75117>

